



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
DETEC

A l'att. de Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Document PDF et Word à :
polg@bafu.admin.ch

Fribourg, le 3 décembre 2019

Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2020 : procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à votre courrier du 15 octobre 2019 concernant l'objet noté en titre.

Nous constatons que seule l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP, RD 923.1) sera modifiée. Il s'agit d'actualiser le statut de menace à l'échelle nationale des espèces indigènes de poissons et d'écrevisses figurant à l'annexe I OLFP ainsi que de procéder à quelques adaptations d'ordre taxonomique (nomenclature scientifique).

Après examen, nous vous informons que nous n'avons pas de remarques à formuler sur les modifications proposées.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat